

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes ;

Vu la délibération 2023-14 du conseil d'université signée le 15 mars 2023.

Article 1

Sont désignés Président et membres de la commission d'examen des candidatures en Licence 2^{ème} et 3^{ème} année de Mathématiques pour l'année universitaire 2024-2025.

- Président : M Jean Philippe Mandallena, Professeur des universités ;
- M Omar Anza Hafsa, Maître de conférences ;
- M Mickael Florentin, Professeur agrégé.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché à l'Université de Nîmes et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes le 27 février 2024

Benoît ROIG
Président de l'université de Nîmes